



## CHARTRE DU CLUB

Saison 2017-2018

L'ASFI Villejuif est une association sportive dont la vocation est de permettre la pratique de l'athlétisme en compétition et en loisirs dans une ambiance conviviale.

Pour cela, les membres du comité directeur (\*) vous proposent des activités sportives encadrées par des entraîneurs

Chacun d'entre vous peut participer à sa façon à la vie du club et contribuer à son rayonnement :

- En étant assidu et ponctuel aux séances d'entraînement et en suivant les plans et les conseils prodigués par les entraîneurs.
  - En assurant le transport lors de déplacements en groupe ou en apportant son assistance sur place lors de compétitions.
  - En réservant les 2 jours des interclubs que vous soyez titulaires, remplaçants, juges ou supporters. La non participation des athlètes sélectionnables pourra entraîner le renoncement aux avantages proposés : prise en charge des courses, inscription aux championnats, participation aux stages...
  - En privilégiant les compétitions auxquelles le club est inscrit : les championnats départementaux (de cross notamment), régionaux voire nationaux.
  - En apportant son aide lors des événements organisés par le club comme le Forum des associations, la Corrida de Villejuif, les différentes compétitions organisées par le club ou encore lors des différentes manifestations festives comme l'Assemblée générale ou la fête de fin de saison.
  - En adoptant un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres athlètes et entraîneurs et en contribuant à la cohésion du groupe.
- 
- ✓ Il vous est demandé par ailleurs de respecter les engagements pris lorsque le Club vous a inscrit à une compétition.
  - ✓ Le port du maillot du club est obligatoire pour toute participation à une compétition.
  - ✓ En cas de podium, il est obligatoire de porter le maillot du club ou un vêtement distinctif du club.

*(\*)Les athlètes faisant partie du comité directeur consacrent bénévolement leur temps à la gestion et l'animation du club. Ils paient le montant de leur licence, le montant des stages éventuels et ne bénéficient d'aucune réduction ou indemnité en rapport avec leur activité et implication dans le club.*